Face à l'industrialisation de la mort

Les prémices de la Résistance en 1940

Laurent Erbs*

» En 1940, l'annexion de la Moselle au *Reich* fut très rapide. Le 24 juillet, le département était incorporé dans l'espace douanier allemand avec le déplacement de la frontière aux limites de 1871. Le 30 novembre, l'intégration dans la Marche occidentale (*Gau Westmark*) devint effective. A partir de décembre 1940, l'occupant révisa les divisions administratives de la Moselle, et l'année suivante la législation allemande entrait en vigueur.

Ein hoher Preis früher *résistance*

Der „Wiederanschluss" des französischen Departements Moselle an das Deutsche Reich erfolgte nach dem Waffenstillstand vom 22. Juni 1940 zügig: Ab dem 24 Juli 1940 war es – in den Grenzen von 1871 – deutsches Zollgebiet; am 30. November wurde es in den Gau Westmark integriert; 1941 trat die deutsche Gesetzgebung in Kraft.

Zahlreiche Widerstandsgruppen bekämpften die Annektierung u. a. durch Sabotageaktionen; in Metz z. B. gründete der 22jährige Robert Granthil die Gruppe *Espoir français* (französische Hoffnung). Der Historiker Laurent Erbs zeigt an deren Beispiel exemplarisch Verfolgung und Enttarnung durch die Gestapo sowie das Martyrium ihrer Mitglieder Jean Geiger und Alfred Harter nach der Festnahme. Red.

En quelques mois, le département était sous l'emprise du régime nazi. Néanmoins, pour faire face à cette géopolitique dramatique, de nombreux groupes clandestins seront formés. Pour leurs adhérents, il paraissait impensable de se résigner à l'annexion. Il leur fallait résister coûte que coûte. A Metz, Robert Granthil, 22 ans, fonda avec ses scouts l'**Espoir français**.

Jean Geiger résume ainsi l'objectif du groupe : *« Conserver le souvenir de la France, éveiller les sentiments pro-français, nuire à l'occupant et aider à la victoire des armées de la France libre du général de Gaulle ».* Pourtant, au moment de la création de l'*Espoir français*, les initiateurs de cette organisation n'imaginaient sans doute pas la terrible portée de leur action.

Dans un premier temps, le groupe clandestin se cantonna à observer l'ennemi et faire du renseignement. Mais, peu à peu, les adhésions se multiplièrent. L'*Espoir français* avait gagné la sympathie de jeunes ouvriers, d'apprentis, tous patriotes et farouchement antinazis. En janvier 1941, Jean Geiger a été désigné comme chef de district. Sa mission consistait à former une équipe. Elle sera principalement composée d'anciens apprentis des ateliers du chemin de fer. Les membres du groupe se partageaient différentes formes d'actions de résistance selon les possibilités de chacun. Certains surveillaient les mouvements de l'aviation allemande à l'aérodrome de Metz-Frescaty, pendant que d'autres sabotaient les machines en réparation, en injectant du sable dans les coussinets de boîte à huile des essieux, ou dans les patins de crosses de piston.

Le rayonnement de l'organisation prit de l'ampleur pour étendre ses ramifications en zone occupée. Le réseau multiplia les actions pour gêner l'ennemi et celui-ci ne tarda pas à se manifester. Le 13 mai 1941, avec l'interception du docteur Marcel Bricka, qui assurait les courriers entre Nancy et Lons-le-Saulnier, le pire était à craindre. En effet, au moment de son arrestation, le médecin s'ap-

* Laurent Erbs est docteur en histoire.

prêtait à gagner la ligne de démarcation avec le courrier du réseau. Parmi les documents tombés entre les mains de la police allemande figurait une lettre rédigée par un nommé Keller, jeune Lorrain enrôlé dans la *Waffen SS.* Celui-ci y indiquait des renseignements militaires très précis relatifs à son unité. Une enquête fut diligentée par le *Kriminalinspektor* Pistorius, accompagné d'un interprète français nommé Charles Cridlig (que les minutes de son procès décriront en 1947 comme s'étant comporté avec une brutalité digne d'un véritable agent de la *Gestapo*). Cet ancien sous-officier, condamné en 1935 pour espionnage au profit de l'Allemagne, sera affecté en juin 1941 à la *Gestapo* de Metz. Il aura en charge notamment la traduction des interrogatoires. L'inspecteur Pistorius avait la mission de combattre l'activité résistante de la population civile. A partir du 5 juillet 1941, les arrestations s'enchaînèrent les unes après les autres. Jean Geiger fut l'un des premiers à être arrêté parmi le contingent des 21 membres de l'*Espoir français* tombés dans les filets des nazis.

La criminalisation immédiate

Après un interrogatoire musclé dans les bureaux de la *Gestapo* à Metz, ces hommes, mineurs pour la plupart, furent transférés à la prison de Sarrebrück puis à Deux-Ponts. Ils seront déférés devant le Tribunal du peuple (*Volksgericht*) de la ville. Au procès, l'inspecteur Pistorius déclara que tous ces jeunes gens étaient conscients et enthousiastes pour accomplir les actes antiallemands dont on les accusait. Le procureur accusa les membres de l'*Espoir français* de haute trahison, puisque la Moselle faisait désormais partie du *Reich*. Par conséquent, il demanda la peine de mort pour onze accusés et de longues peines de prison pour les autres. Le 2 octobre 1942, le droit fut dit au nom du peuple allemand, et selon la conception qu'en avait le parti nazi NSDAP. Elle amenait la délictualisation d'actes qui ne l'étaient pas nécessairement, ni dans leur essence ou dans leur intention. Par exemple, le passage d'une lettre par-delà une ligne de démarcation privait le contrevenant de liberté pendant un mois.

En ce jour d'octobre 1942, la sentence prononcée demeurait très lourde, démesurée. En effet, Jean Geiger et Alfred Harter, 21 ans, furent condamnés à mort pour espionnage de guerre et préparation à la haute trahison. Les membres mineurs de l'organisation écopèrent de peines de prison pouvant aller jusqu'à dix ans. Les condamnés furent rapidement évacués de la salle d'audience pour être enchaînés et conduits au bagne. Chacun était alors happé par un mécanisme de désaffiliation marqué par la perte dramatique de toute substance morale. Il devenait immédiatement objet aux yeux du geôlier. Cette objectivation réalisée dès l'entrée en incarcération était l'étape séminale accélérant l'exclusion du détenu de toute décision qu'il aurait pu prendre quant à sa propre destinée. Le monde de la geôle se résumait à une cellule avec deux lits superposés. Les murs étaient sales, jaunes, sinistres. Au matin du 12 octobre, Jean Geiger et Alfred Harter furent rhabillés dans leurs vêtements civils, enchaînés et emmenés à pied à la gare de Deux-Ponts, accompagnés par deux gardiens. Ils embarquèrent dans un train bondé en direction de Stuttgart. Une camionnette attendait les deux prisonniers pour les conduire vers la prison d'instruction de Stuttgart. Le directeur en personne, accueillit les deux condamnés : « *Vous êtes ici pour attendre soit votre grâce, soit votre exécution* ».

Ayant reçu la parole d'honneur de Jean Geiger et d'Alfred Harter qu'ils respecteront le règlement de la prison, le directeur décida de ne pas les enchaîner avant de leur faire comprendre qu'ils seront non pas fusillés, mais... guillotinés. Puis, chacun sera accompagné par un gardien dans sa cellule. Celle de Jean Geiger était située au rez-de-chaussée. Une cellule à deux lits. Elle était occupée par deux autres détenus en attente de jugement et chargés de le surveiller. Couché sur une paillasse entre les deux lits rabattables, avec une couverture, le condamné Geiger s'endormit. Désormais, il lui fallait faire face, à chaque instant, à la proximité de la mort, sa propre terminaison, écrite dans le projet du geôlier. Cette perspective le contraignait à demeurer dans une sorte de présent perpétuel qui ne lui offrait plus aucun avenir. Le prisonnier vit constamment dans cet univers rétréci de la geôle nazie, et ne peut que constater la fuite de chaque instant, face à laquelle il ne peut que solliciter sa propre attention pour la survie de son

corps. Cette ponction permanente de la substance de l'être de chaque captif achève de le transformer en chose.

La mort rapide

Habituellement les condamnés restaient entre trois et six mois à la prison de Stuttgart avant d'être fixés sur leur sort : exécution ou grâce, avec une peine commuée à dix ans de bagne. La routine de la mise à mort témoigne également de l'adoption de la professionnalisation comme standard de l'exécution, réalisée sans état d'âme, consciencieusement avec minutie et précision. Ainsi, tous les lundis soir, la guillotine était installée dans la cour de la prison de Stuttgart. Il fallait qu'elle soit prête pour le lendemain matin. Elle œuvra de cette manière de 1942 à 1944 et fit plus de 700 victimes. Avec cette industrialisation de la mort, la machine représenta le transmetteur prolongeant la force de l'homme. Elle servait à accomplir, à la place des mains du bourreau, ce qu'il ne pourrait pas faire sans elle. D'autant plus qu'il a fallu renoncer à décapiter avec une hache, à cause de l'alcoolisation importante des exécuteurs. Dès lors, la machine est élément destiné à faciliter l'industrialisation, la division du travail, le traitement en nombre, et par conséquent l'accélération du procédé dont elle constitue l'instrument. A la prison de Stuttgart, l'électrification de la guillotine est une application concrète et immédiate de ce protocole industriel.

L'engin servait à décapiter une vingtaine de prisonniers par semaine. La vitesse en constituait le fondement et la norme. La présentation du condamné au bourreau et la décollation duraient à peine un peu plus de vingt secondes. Comme en témoigne Jean Geiger, le condamné était plaqué contre une planche, des griffes le maintenaient, la planche basculait, permettant ainsi la chute du couperet qui se terminait par un « clac-clac » résonnant dans la cour de la prison.

A Stuttgart comme ailleurs, l'exécution faisait l'objet d'un rapport circonstancié. La chronologie des événements du 30 novembre 1943, qui conduisirent à la mort les membres de l'*Espoir français*, Marcel Bricka, Paul Simminger et Roger Noël à la prison de Cologne, fut présentée selon ce rituel bureaucratique. L'employé de justice chargé de la rédaction du rapport d'exécution en note le bon déroulement. Elle a eu lieu selon les règles et sans incidents, malgré le changement d'exécuteur au dernier moment.

La fin du calvaire

Cependant, Jean Geiger et Alfred Harter feront figure d'exception. Ils attendront jusqu'au 21 octobre 1943 pour apprendre que le *Führer* leur a accordé sa grâce. Celle-ci était fondée sur l'ordonnance du 29 mai 1941. Les parents des deux condamnés ne cesseront d'intervenir auprès du *Gauleiter* Bürckel, lui rappelant leurs états de service dans l'armée allemande pendant la Première Guerre mondiale. Ils étaient accompagnés en cela par leur avocat, Me Hans Folz de Sarrebrück, qui s'employa à obtenir la clémence auprès d'Hitler. En parallèle à cette procédure délicate, les familles des condamnés devaient assumer les frais du procès et de leur défenseur. C'est grâce à la solidarité des ouvriers des ateliers des Chemins de fer et par l'intermédiaire du trésorier de la CGT clandestine que les familles réussirent à faire face à cette lourde charge financière (elles n'auront aucune aide de la part des services secrets de la France combattante). Finalement, Bürckel intervint alors en leur faveur, car « *il ne voulait pas avoir sur les mains le sang de ces jeunes Lorrains, victimes de leur bonne éducation à la française* ». Le 7 octobre 1943, la condamnation à mort de Geiger et Harter sera commuée en dix ans de réclusion. Le 22 octobre, le wagon cellulaire Z-28 du train n° 1277 les conduit à Ulm. Harter a été affecté au secrétariat de la prison et Geiger à l'atelier de mécanique générale.

Le 28 avril 1945, les Alliés arrivèrent à Ulm. Le 1er mai, un lieutenant français libéra ses compatriotes avant de les amener dans un camp de rapatriement. Jean Geiger quitta la ville quelques jours plus tard. Il arrivera par camion à Nancy à la mi-mai. Devant la lenteur des formalités et grâce à l'aide d'un cheminot, il prit le train pour Metz, et rentra à pied au domicile familial à Montigny-lès-Metz. Le calvaire était terminé.

Pour plus d'information, consulter le site de Jean Geiger, http://espoir-francais.pagesperso-orange.fr/